

LES REGLES FONDAMENTALES EN DROIT DE LA COPROPRIETE

Objectifs de la formation

Maîtriser les règles fondamentales du droit de la copropriété.

Comprendre en pratique les règles régissant les copropriétés au regard des dernières dispositions législatives.

Méthodologie pédagogique

L'intervention consistera en un étude du code de la copropriété et de la jurisprudence abondante en la matière

Supports pédagogiques

Code de la copropriété, recueils de jurisprudence

Etude de cas

Nombre de stagiaire et Personnel visé

10 à 15 personnes, Juristes d'entreprises privées ou publiques, agents immobiliers, assureurs etc...

Durée de la session

2 journée (14 heures)

Coût de la session

450 euros HT par jour

Animation

Par des consultants juristes, Avocats praticien exerçant dans le domaine d'activité objet de la formation

Evaluation

A l'issue de la formation, une évaluation des stagiaires et du formateur est remise à l'établissement

PROGRAMME INDICATIF

I-Le statut de la copropriété

La loi de 1965 codifiée
Règlement de copropriété
Etat descriptif de division

II-L'administration de la copropriété

Le syndicat
L'assemblée générales de copropriétaires
Le syndic
Le conseil syndical

III-La gestion de la copropriété

Charges de copropriété, recouvrement

Travaux, entretien amélioration

Représentation en justice
Copropriétés e difficultés

IV-Cas particuliers

Syndicats coopératifs et secondaires
Unions de syndicats
Immeubles exclus du statut de la copropriété

V-Un statut particulier : les lotissements

Association syndicale libre : Régime juridique, cahier des charges, règlements